

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2003
(000\$)**

No de ligne	<u>Description</u>	Projections <u>D-2002-196 (1)</u>	Résultats <u>réels</u> (SCGM-4, doc.2, col 10)	<u>Ecart</u>
		(1)	(2)	(3)
1	REVENUS			
2	Revenus de vente de gaz avant PGEÉ	1 424 216	1 563 782	139 566
3	Pertes de revenus et frais reportés reliés au PGEÉ	1 259	1 479	220
4	Normalisation due à la température	<u>0</u>	<u>(14 221)</u>	<u>(14 221)</u>
5	Revenus de vente de gaz après PGEÉ	1 425 475	1 551 040	125 565
6	Fourniture	(650 004)	(755 282)	(105 278)
7	Compression	(24 656)	(31 330)	(6 674)
8	Pertes de revenus et frais reportés reliés au PGEÉ	<u>(1 259)</u>	<u>(1 479)</u>	<u>(220)</u>
9		749 556	762 949	13 393 (A)
10	Rabais à la consommation et autres	(2 049)	(2 220)	(171)
11	CASEP	<u>(73)</u>	<u>(73)</u>	<u>0</u>
12	Revenus après rabais	<u>747 434</u>	<u>760 655</u>	<u>13 221</u>
13	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DIS	<u>314 355</u>	<u>309 903</u>	<u>(4 452) (B)</u>
14	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATURE	<u>433 079</u>	<u>450 752</u>	<u>17 673</u>
15	TROP-PERÇU DE L'ANNÉE	<u>0</u>	<u>(13 164)</u>	<u>(13 164) (C)</u>
16	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	<u>2 527</u>	<u>3 201</u>	<u>674</u>
17	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	<u>435 606</u>	<u>440 789</u>	<u>5 183</u>
18	DÉPENSES			
19	Dépenses d'exploitation	112 723	115 104	2 381 (D)
20	Plan global efficacité énergétique	4 016	3 796	(220)
21	Fonds efficacité énergétique	1 256	1 243	(13)
22	Amortissement des immobilisations	64 947	65 637	690
23	Amortissement des frais reportés	46 756	45 891	(865)
24	Impôts fonciers et autres	27 782	28 958	1 176 (E)
25	Impôt sur le revenu	<u>46 579</u>	<u>48 400</u>	<u>1 821 (F)</u>
26	Total des dépenses	<u>304 059</u>	<u>309 029</u>	<u>4 970</u>
27	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>131 547</u>	<u>131 760</u>	<u>213</u>
28	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	<u>1 563 215</u>	<u>1 566 707</u>	<u>3 492 (G)</u>
29	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL	<u>8,41%</u>	<u>8,41%</u>	<u>0,00%</u>

- (1) Le budget 2003 a été redressé pour refléter les deux décisions suivantes:
 Union - suite à la décision RP-2001-0029 de l'OEBC, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 20 février 2003.
 TCPL - suite à la décision TGI-2-2002 de l'ONE, la Régie nous a transmis sa lettre d'approbation le 20 décembre 2002.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Résultats réels versus le budget

A. La hausse des revenus de transport, d'équilibrage et distribution de 13,4 millions \$ provient principalement de la hausse des livraisons aux clients de la grande entreprise.

Au niveau de la grande entreprise, les livraisons ont été supérieures à celles prévues au budget 2003 de $194 \cdot 10^6 \text{m}^3$. Cette hausse provient des clients du service interruptible où les livraisons ont été supérieures de $131 \cdot 10^6 \text{m}^3$ à celles prévues, malgré une hausse du niveau des interruptions de $122 \cdot 10^6 \text{m}^3$, et des clients du service continu où les livraisons ont été en hausse de $63 \cdot 10^6 \text{m}^3$ principalement à la suite de la hausse de production chez un client majeur.

Au niveau des petit et moyen débits, les livraisons sont en baisse de $74 \cdot 10^6 \text{m}^3$ et reflètent vraisemblablement le comportement des clients face à une facturation supérieure due à une température plus froide que la normale et à des augmentations du prix du gaz.

B. La diminution des frais de transport et d'équilibrage est de 4,5 millions \$. Un revenu additionnel provenant de l'optimisation des outils d'approvisionnements gaziers a entraîné une baisse des frais de transport et d'équilibrage qui a été atténuée par l'augmentation des volumes livrés.

C. Voir SCGM-5, document 2, page 2.

D. Les dépenses d'exploitation sont en hausse de 2,4 millions \$ et proviennent principalement de la cotisation aux régimes de retraite (9 mois) qui n'avait pas été prévue au budget 2003. Le niveau de la caisse de retraite pour les employés cadres n'a pas permis le congé de cotisation prévu au budget.

E. L'augmentation des impôts fonciers de 1,2 million \$ s'explique principalement par une hausse de la taxe sur le capital qui reflète une augmentation de la structure de capital au 30 septembre.

1
2 F. L'impôt sur le revenu présente une hausse de 1,8 million \$. Cet écart provient des différences
3 de synchronisation dont principalement la réduction des redevances à la Régie qui constitue un
4 revenu imposable dans l'année où celle-ci est connue.

5
6 G. La hausse de la base de tarification moyenne de 3,5 millions \$ provient, d'une part, d'une
7 augmentation des immobilisations de 15,3 millions \$ attribuable au développement du réseau
8 et aux installations générales ainsi que de la hausse du fonds de roulement relié à l'encaisse
9 de 8,5 millions \$. D'autre part, une baisse de 15,3 millions \$ est due à une diminution du fonds
10 de roulement relié aux inventaires. Cette situation s'explique par un niveau d'inventaire moins
11 élevé que celui prévu au budget résultant de l'augmentation des livraisons. Le solde est
12 attribuable principalement à la diminution des programmes commerciaux.

13
14 **Note** : Il est possible, dans le présent dossier, qu'une même donnée soit légèrement différente
15 d'une pièce à l'autre. Ceci est le cas lors de l'arrondissement du résultat de l'application
16 de formules.
17